

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



Le 23 mai 2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 23 MAI 2023, À 19H30, À L'HÔTEL
DE VILLE D'ALMA.**

Présences :

Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	Louis Leclerc, conseiller Ville d'Alma
François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno	Émile Hudon, maire Municipalité de Saint-Gédéon
Mario Desbiens, maire Municipalité de Sainte-Monique	Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S.
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Véronique Fortin, conseillère Ville d'Alma
Michel Claveau, maire Municipalité d'Hébertville-Station	Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville
Johanne Lavoie, mairesse Municipalité de Saint-Nazaire	Michel Bergeron, maire Municipalité de Lamarche
Frédéric Tremblay, conseiller Ville d'Alma	Laval Fortin, maire Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Claude Delisle, maire Ville de Desbiens	Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque
Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	Audrée Villeneuve, conseillère Ville d'Alma

Absents :

Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	Jean Tremblay, conseiller Municipalité de L'Ascension de N.S.
---	---

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet.

Étaient également présentes Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière et Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur Louis Ouellet, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, Monsieur le Préfet, avant de procéder aux affaires de cette séance, fait le constat que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil de la MRC.

Résolution 11392-05-2023

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc Richard, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Aménagement – Cours d'eau Villa des Érables – Offre d'achat
5. Carte de crédit Affaires - Autorisation
6. Entente intermunicipale - Informatique - MRC LSJE – Dépôt
7. Affaires nouvelles :
 - a) _____
 - b) _____



Municipalité Régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est

8. Période de questions pour les citoyens
9. Levée de la séance extraordinaire

Résolution 11393-05-2023

AMÉNAGEMENT – COURS D'EAU VILLA DES ÉRABLES – OFFRE D'ACHAT

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a la responsabilité des cours d'eau situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté une politique de gestion de cours d'eau par voie réglementaire prescrivant les travaux autorisés dans les cours d'eau et la façon d'obtenir des autorisations préalablement à leur exécution;

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement sont nécessaires dans un cours d'eau sans nom situé sur le territoire de la ville de Desbiens;

ATTENDU QUE la MRC a adopté le règlement 323-2022 le 7 juillet 2022 par la résolution 11107-07-2022 afin de décréter lesdits travaux;

ATTENDU QUE la MRC doit déposer une offre d'achat pour un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro cinq millions deux cent soixante-neuf mille quatre cent trois (5 269 403) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est afin de permettre les travaux autorisés par le MELCCFP et MPO;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Émile Hudon, appuyé par monsieur Alain Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer auprès du propriétaire du lot numéro cinq millions deux cent soixante-neuf mille quatre cent trois (5 269 403) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est, une offre d'achat au montant de 11 200,00 \$, ce qui correspond à la valeur actuelle au rôle d'évaluation foncière (2023).

Résolution 11394-05-2023

DEMANDE D'OBTENTION D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR MADAME CYNTHIA TARDIF

CONDIDÉRANT QUE madame Cynthia Tardif a été nommée à la direction générale de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est le 14 février 2023 (référence : résolution # 11290-02-2023);

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière trésorière est autorisée à dépenser et à passer des contrats pour et au nom de la MRC en vertu du règlement numéro 148-2007 adopté le 28 novembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'il serait pratique que madame Tardif puisse disposer d'une carte de crédit au nom de la MRC;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Michel Claveau, appuyé de monsieur Mario Desbiens;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est demande une carte de crédit « Affaires Visa Desjardins » au nom de madame Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière;

QUE la limite de crédit autorisée soit de 15 000 \$;

QUE le préfet ou la préfète-suppléante et la directrice générale et greffière-trésorière ou le greffier-trésorier adjoint soient autorisés à signer

**Municipalité Régionale de Comté
de Lac-Saint-Jean-Est**



tout document à cet effet;

QUE le conseil mandate la directrice des finances à annuler la carte de crédit détenue par monsieur Sabin Larouche, lequel occupait la fonction de directeur général et greffier-trésorier.

Résolution 11395-05-2023

PARTICIPATION À UN PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 – COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – FOURNITURE DE SERVICES EN SOUTIEN DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite offrir à toutes ses municipalités membres à l'exception de ville d'Alma un service en soutien des technologies de l'information par le biais d'une entente intermunicipale de fourniture de services;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean souhaite également être partie prenante de cette entente intermunicipale;

ATTENDU QUE la fourniture de services en soutien des technologies de l'information est admissible au volet 4 du Fonds régions et ruralité pour le volet de coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions ruralité;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur André Fortin, appuyé de Claude Delisle;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à participer au projet de fourniture de services en soutien des technologies de l'information dont il est question dans le préambule de la présente résolution;

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

D'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

D'autoriser le préfet ou la préfète-suppléante et la directrice générale et greffière-trésorière ou le greffier-trésorier adjoint à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

Résolution 11396-05-2023


LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par monsieur François Claveau, appuyé de monsieur Michel Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES:

DE lever la présente séance extraordinaire à 19h35.


Louis Ouellet, préfet


Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière